

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2013

CIRCONSCRIPTION UNIQUE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU
PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 44)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
Mme Dion

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.